

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 41 (1956)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
 Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
 Lausanne, mars 1956 — 41^e année — Paraît chaque mois

3

Les Caisses Raiffeisen suisses à la lumière de la statistique bancaire

Dans le numéro de janvier du *Messenger Raiffeisen*, nous avons relevé la configuration du système bancaire suisse et son évolution au cours de l'année 1954 telles qu'elles ressortent de la volumineuse publication officielle fournie par le Service d'études économiques et de statistique de la Banque nationale suisse. Nous verrons aujourd'hui la place qu'y tiennent les Caisses Raiffeisen en commentant les chiffres pour leur donner leur véritable signification.

Au tableau récapitulatif indiquant la somme globale des bilans pour chacun des six groupes de banques, les Caisses Raiffeisen y figurent par 1 milliard 301 millions de francs sur un total de 34 milliards 280 millions. Elles ne participent au mouvement d'ensemble que dans la proportion de 3,8%. Faut-il mesurer à cette modeste dimension la somme des services rendus par le mouvement Raiffeisen suisse? Les Caisses rurales de crédit s'adressent aux classes moyennes et aux petites gens, agriculteurs et petits commerçants, artisans et ouvriers. Les services sont d'autant plus précieux qu'ils ne concernent que la classe laborieuse. Si le montant de chaque opération reste proportionnellement modeste, il n'en revêt pas moins une grande importance puisque, pour le travailleur rural, il représente le moyen suffisant susceptible de lui assurer les conditions normales d'existence. En dehors de toute question de grandeur, c'est le geste qui compte, geste qui a permis l'heureux et facile départ d'une affaire, qui a fourni le carburant utile à la mise en marche ou au démarrage d'une entreprise agricole ou artisanale. Pour chiffrer l'importance des services rendus par les Caisses Raiffeisen, il faudrait donc faire ressortir le nombre des familles, des entreprises qui y trouvent tous les moyens financiers dont elles ont besoin. Comparativement aux banques, la proportion des services est tout autre si l'on tient

compte que la clientèle de ces dernières se recrute spécialement dans la grande industrie et dans le commerce.

La même remarque plus accentuée encore doit être faite en ce qui concerne le chiffre d'affaires puisque, sur un total de mouvement de 396 milliards, les Caisses Raiffeisen ne s'y inscrivent que pour 2,7 milliards, c'est-à-dire pour le 0,7%. Que ce soit dans

bilan de 9,7 milliards. C'est un trafic intense et continu de l'argent puisque le montant du bilan y roule 38 fois contre 2 fois seulement dans les Caisses Raiffeisen. Cette différence illustre la manière de servir.

Si nous jetons un coup d'œil dans le secteur des passifs, nous trouvons en premier lieu le chapitre des fonds propres. C'est l'occasion de préciser que la loi fédérale sur les banques prescrit un minimum entre les deux éléments des fonds bancaires, les fonds propres et les fonds étrangers ou fonds confiés. Les premiers doivent s'élever au moins à 5% des autres engagements chez les banques cantonales et les coopératives à responsabilité solidaire et illimitée des sociétaires (Caisses Raiffeisen, par exemple) et, chez les autres banques, à 5% des engagements couverts par des créances hypothécaires et à 10% des autres engagements. Les fonds propres des Caisses Raiffeisen représentent le 5,63% des fonds étrangers, proportion qui, depuis 1949 (5,53%), n'a que peu varié. Pour l'ensemble des Caisses, c'est dire que les dispositions légales sont remplies. Cette proportion varie de 7,12 à 13,89 dans les banques. Plutôt que de s'améliorer, elle a diminué dans tous les groupes de banques, passant, par exemple, de 10,72 en 1949 à 8,83% en 1954 dans les banques cantonales, de 9,99 à 8,61% dans les grandes banques, et même de 20,52 à 13,89% dans les « autres banques » durant la même période. En conservant et consolidant même la proportion de leurs fonds propres malgré le rythme progressif des bilans, les Caisses Raiffeisen s'assurent une structure solide et justifient la confiance du public.

Les dépôts d'épargne constituent le poste le plus important des fonds étrangers confiés aux Caisses Raiffeisen, ce qui correspond à leur mission de collecteur de l'épargne populaire. Alors que dans l'ensemble des banques ils forment le 33,7%, chez elles, ils

Printemps, tu peux venir !

Tandis qu'à leurs œuvres perverses
 Les hommes courent haletants,
 Mars qui rit, malgré les averse,
 Prépare en secret le printemps.
 Pour les petites pâquerettes,
 Sournoisement lorsque tout dort,
 Il repasse des collerettes
 Et cisèle des boutons d'or.
 Tout en composant des solfèges,
 Qu'aux merles il siffle à mi-voix,
 Il sème aux prés les perce-neige
 Et les violettes aux bois.
 Puis lorsque sa besogne est faite,
 Et que son règne va finir,
 Au seuil d'avril tournant la tête,
 Il dit : « Printemps tu peux venir ! »

Th. Gautier.

le secteur des prêts ou dans celui des dépôts, les affaires traitées par elles sont, pour une grande part, marquées du signe de la stabilité. Peu de comptes font ressortir un fort mouvement d'exploitation. En revanche, les cinq grandes banques, à essence commerciale pure, totalisent à elles seules un roulement de 235 milliards pour un chiffre de

arrivent au 56,7 %. La preuve de l'importance qu'elles donnent à l'épargne réside encore dans le fait qu'elles détiennent le 8 % du total des dépôts d'épargne des banques suisses tandis que leurs bilans ne représentent que le 3,8 % du bilan d'ensemble.

Plus conséquente encore est la proportion de l'augmentation des dépôts d'épargne des Caisses Raiffeisen par rapport à l'augmentation total pour l'ensemble des banques. Sur une progression totale de 694 millions, les Caisses Raiffeisen s'en sont réservé le 9,5 %. Cette proportion avait même été de 11,5 % en 1951. D'autre part, des 67,4 millions d'augmentation de l'épargne dans les Caisses Raiffeisen, le 70,6 % représente de l'argent frais et le 29,4 % les intérêts capitalisés. Pour l'ensemble des banques, cette proportion est respectivement de 65,6 et 34,4 %.

Considérable aussi est la proportion du nombre des livrets d'épargne. Sur 5 millions 555 241 livrets d'épargne ouverts en Suisse, 475 913 le sont auprès des Caisses Raiffeisen, c'est-à-dire le 8,6 %. Ce chiffre caractérise bien leur mission au sein des classes laborieuses de nos populations. On n'y trouve pas de livrets portant des centaines de mille francs mais bien une infinité de livrets indiquant des montants tout modestes, lentement et péniblement accumulés. C'est la preuve que si les Caisses Raiffeisen n'existaient pas jusque dans nos villages les plus reculés, des montants considérables de la petite épargne ne se seraient jamais constitués. Elles jouent ainsi un rôle d'utilité publique incontestable. Du nombre total des livrets d'épargne en Suisse, les banques cantonales s'en attribuent la part du lion, c'est-à-dire plus de la moitié.

L'avoir moyen reposant sur les livrets d'épargne des Caisses Raiffeisen reflète aussi le milieu dans lequel elles travaillent. Il se chiffre modestement à 1750 francs, alors qu'il est de 1889 francs dans l'ensemble des banques. Dans les banques cantonales, il est de 1884 francs, de 1948 dans les banques de crédit foncier et de 2150 francs (maximum) dans les caisses d'épargne. Seules les grandes banques et les « autres banques » affichent un montant inférieur, 1267 respectivement 1463 francs. Compte tenu des versements et des prélèvements, le chiffre moyen d'une opération d'épargne en francs est de 531 pour toutes les banques, mais de 550 pour les Caisses Raiffeisen seules, l'épargne y ayant une place prépondérante.

Les obligations de caisse forment le second secteur important des fonds étrangers. Avec ses 229 millions de dépôts de cette catégorie, la proportion est quelque peu moindre auprès des Caisses Raiffeisen. Elle représente le 4,1 % de l'ensemble alors que le 45,1 % se trouve auprès des banques cantonales.

Les obligations constituent le 18,8 % des fonds étrangers déposés dans les Caisses Raiffeisen. Cette proportion est de 31,8 % dans les établissements de crédit foncier et de 22,3 % dans les banques cantonales alors que dans les caisses d'épargne elle n'arrive qu'à 10,1 %.

Dans le bilan des Caisses Raiffeisen ne figurent aucun emprunt par obligations ni emprunt par lettres de gage.

Les dépôts du public en comptes courants créanciers dans les Caisses Raiffeisen s'élèvent, à fin 1954, à 126 millions de francs, ce qui représente le 10,3 % de leurs fonds étrangers. Pour l'ensemble des banques suisses, ces dépôts à vue atteignent 7002 millions ou le 26 % des fonds étrangers. Les Caisses Raiffeisen ne possèdent ainsi que le 1,8 % de ce genre de dépôts confiés aux banques suisses.

Les Caisses Raiffeisen font aussi bonne figure dans la statistique quant au taux de l'intérêt dont bénéficie les fonds étrangers. Le taux moyen bonifié aux dépôts d'épargne par les banques suisses s'est chiffré à 2,38 % en 1954 (2,40 en 1953). Il était de 2,29 % dans les banques cantonales et de 2,37 dans les banques locales. Dans les Caisses Raiffeisen, il était légèrement supérieur à 2 1/2 %, c'est-à-dire de 2,53 %, comme d'ailleurs dans les caisses d'épargne, 2,56 %.

Auprès des Caisses Raiffeisen, le 5 % de l'épargne est placé à 2 1/4 %, le 79 % à 2 1/2 % et le 16 % à 2 3/4 %, tandis qu'auprès des banques cantonales, le 21 % est placé à 2 %, le 36 % à 2 1/4 %, le 38 % à 2 1/2 %. On peut ainsi affirmer que le 2 1/2 % prédomine dans les Caisses Raiffeisen, où il est le taux normal de l'épargne. En ce qui concerne le taux appliqué aux obligations de caisse, les Caisses Raiffeisen se tiennent aussi en bonne posture. Alors que le taux moyen est de 2,87 % pour l'ensemble des banques, il est légèrement supérieur à 3 % auprès des Caisses Raiffeisen, de 2,81 % dans les banques cantonales, de 2,85 % dans les grandes banques, de 2,90 % dans les banques de crédit foncier, de 2,95 % dans les caisses d'épargne et de 3,5 % dans les « autres banques ».

En conclusion à cette partie de notre étude, nous devons constater encore que l'augmentation des dépôts du public a marqué un arrêt en 1954. Elle n'a été que de 1752 millions de francs alors qu'elle était de 1753 millions en 1953. Mais, contrairement à ce mouvement, les Caisses de crédit mutuel ont vu s'accélérer la progression de leurs dépôts de 81 millions en 1953 à 94 millions en 1954. Ne voilà-t-il pas un témoignage de confiance bien réconfortant ?

(A suivre.)

Fx.

Situation économique et marché de l'argent

Les chiffres étant maintenant rendus publics pour tous les secteurs de notre économie nationale, il nous est possible de dresser un tableau d'ensemble de la marche des affaires au cours de l'année écoulée. Une brève rétrospective nous dépeindra du même coup la situation actuelle et nous permettra d'entrevoir quelques perspectives d'avenir.

D'une manière générale, l'année 1955 a été une année encore plus prospère que ses devancières. L'activité de nombreuses entreprises a atteint de nouveaux records. Il est vrai que dans certaines industries la concurrence de plus en plus âpre entraîne une réduction des marges bénéficiaires. Notre pays a largement participé à cette prospérité dont a bénéficié le monde entier.

Malheureusement, on ne saurait prétendre que l'année écoulée ait été heureuse à tous égards, qu'elle nous ait apporté le bonheur. Sur le plan politique surtout, la situation s'est plutôt aggravée qu'améliorée. Le fameux esprit de Genève et la détente qui devait en résulter entre l'Est et l'Ouest ont été plus apparents que réels et le monde s'est appauvri d'une nouvelle espérance. La tension au Moyen-Orient et les troubles sanglants en Afrique du Nord, pour ne citer

que ceux-là, sont autant de sujets d'angoisse pour l'avenir et il n'est pas déraisonnable d'éprouver quelque inquiétude quant au maintien de la prospérité.

Cette prospérité actuelle dépend tout naturellement et étroitement de nos échanges commerciaux. Dans l'année écoulée, nos importations ont augmenté de façon considérable, c'est-à-dire en valeur de 810 millions de francs et en volume de 103 000 wagons de 10 tonnes pour atteindre 6401 millions de francs ou 1 119 000 wagons. L'augmentation est de l'ordre de 15 % par rapport à 1954. L'intense activité de nos industries, les nombreuses et importantes constructions et extensions d'entreprises industrielles comme aussi la forte activité du bâtiment ont donné lieu à un besoin accru de matières premières surtout, de produits semi-fabriqués et même de certains biens d'équipement de l'étranger.

Nos exportations se sont accrues en valeur de 350 millions de francs et en volume de 4200 wagons de 10 tonnes pour atteindre 5662 millions de francs, ce qui représente 85 000 wagons. L'accroissement est de 7 %; il est plus considérable que celui de 1954, 106,9 millions de francs, mais inférieur à celui de 1953, 415,7 millions. Dans ce sec-

teur, nos efforts n'ont pas partout donné les mêmes résultats. Nos livraisons à l'Allemagne ont augmenté de 20 %, celles à la Grande Bretagne et à l'Italie n'ont pas varié, de même que nous n'avons pas d'augmentation à opposer à la poussée française et beneluxoise. A noter encore que nos exportations ont fortement baissé à destination du Danemark (—24 %) et du Brésil (—40 %), tandis qu'elles ont augmenté en Egypte (+50 %), en Espagne (+30 %), au Canada (+15 %) et en Argentine (+50 %).

Les importations ayant progressé beaucoup plus que les exportations, le solde passif de notre *balance commerciale* représente pour toute l'année 779 millions de francs contre 320 millions en 1954. Proportionnellement parlant, la valeur des exportations représente le 87,8 % de la valeur des importations (94,3 % en 1954). Ces comparaisons montrent bien que nos efforts d'exportation doivent être poursuivis avec vigueur, surtout si nous voulons continuer à nous payer le luxe d'importations aussi élevées. Aurons-nous plus de succès en 1956? Il ne paraît guère puisque le déficit de la balance commerciale est déjà de 108,4 millions pour le seul mois de janvier (65,4 millions pour janvier 1955) et pour un volume d'échanges bien supérieur à celui du même mois de 1955.

L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'est inscrit à 173,6 (août 1939 = 100) à fin décembre 1955. Il est de 0,4 % plus élevé qu'à fin décembre 1954 (172,9). La moyenne annuelle est de 172,6 pour 1955. Elle dépasse de 0,9 % celle de 1954 (171,0).

L'indice des prix de gros, qui englobe les principaux produits alimentaires non travaillés, ainsi que les principales matières premières et auxiliaires, n'a que peu sensiblement varié. Il s'inscrit à 215,5 (août 1939 = 100) à fin décembre 1955. Il s'est abaissé de 0,6 % au regard de fin décembre 1954.

La construction de logements n'a pas encore ralenti. 16735 nouveaux logements ont été terminés au cours de l'année (16498 en 1954) et il a été accordé des autorisations de construction pour 23146 (21411 en 1954). Ces chiffres ne concernent cependant que les 42 villes (de plus de 10000 habitants) prenant part à la statistique. N'y a-t-il pas encore saturation? On pourrait le croire: pour ces mêmes villes, le nombre des logements vacants a passé de 1484 à 2094 durant la même période.

Sur le *marché du travail*, le niveau extraordinairement élevé de l'emploi s'est traduit par une nouvelle réduction de l'offre de

travailleurs du pays et par une pénurie plus accentuée de main-d'œuvre.

* * *

On sait qu'après plusieurs années d'extrême liquidité, le *marché des capitaux* s'est considérablement rétréci durant l'année 1955. Les émetteurs d'emprunts publics ont dû consentir aux souscripteurs des conditions de plus en plus favorables, ce qui n'a même pas empêché l'échec de plusieurs emprunts. De leur côté, pour placer leurs bons de caisse, les banques ont dû augmenter le taux de l'intérêt ou réduire la durée des titres. Toutefois, depuis quelques temps, une plus grande aisance se manifeste sur le marché des capitaux. S'agit-il d'un revirement durable de la tendance ou n'est-ce qu'un phénomène saisonnier? Nous dirions plutôt qu'il s'agit d'une heureuse et saine stabilisation. D'une part, l'affaiblissement de la confiance du public dans une prospérité toujours croissante, d'autre part, les difficultés monétaires qui se manifestent davantage hors de nos frontières que chez nous et la recrudescence des tendances dirigistes dans certains pays ont diminué l'attrait des placements à l'étranger.

La Banque nationale a bien constaté la raréfaction des disponibilités qui se produit toujours à la fin de l'année sous l'influence de l'activité économique continuellement intense; cette raréfaction a été sensible, sinon partout, du moins sur certaines places secondaires et dans divers instituts de crédit. Cependant, l'aide de l'institut d'émission n'a été requise que momentanément dans de nombreux cas comme le prouve notamment l'important recul des prêts sur nantissement qui s'est produit au début de janvier déjà. L'intérêt de l'argent n'a subi ainsi aucune pression particulière et il est demeuré inchangé. Le taux d'escompte officiel et celui d'escompte hors banque sont

restés à 1 1/2 % comme c'est le cas depuis des années, et celui des prêts sur nantissement de la Banque nationale à 2 1/2 % également sans changement. Le rendement moyen des obligations suisses qui était de 2,70 % au début de 1955 et qui était monté jusqu'à 3,20 % en septembre est redescendu à 3,04 % à la fin de l'année. Le taux d'intérêt des bons de caisse de 12 banques cantonales s'est élevé progressivement au cours de l'année de 2,63 à 2,93 % (moyenne 2,88 %). Dans les 5 grandes banques, il a passé de 2,52 à 2,91 % (moyenne 2,78 %). Le taux moyen d'intérêt des dépôts d'épargne qui était de 2,31 % depuis plusieurs années, a progressé à 2,33 % en septembre et n'a pas varié depuis cette époque. Provoquée par les autorités fédérales, cette adaptation des taux créanciers à un niveau normal n'a pas influé sur le taux hypothécaire de premier rang dont la moyenne est toujours de 3,54 %.

Les Caisses Raiffeisen n'ont ainsi aucune raison de modifier la politique des taux suivie jusqu'ici et nous leur recommandons d'en rester aux conditions que nous conseillions dans notre dernière chronique, en particulier le 2 1/2 % pour l'épargne, le 2 3/4 à 3 % pour les obligations. On ne passera ici au 3 1/4 % que là où la concurrence aurait déjà pris les devants. Il faut plutôt favoriser une saine politique de stabilisation qu'une politique de hausse dont les conséquences ne sauraient être mesurées. De la sorte, il sera possible de s'en tenir ferme aux conditions avantageuses accordées aux débiteurs. Il faut éviter que ces derniers subissent le contrecoup qui serait inévitable d'une hausse précipitée des taux créanciers. Ces conditions actuelles sont favorables et aux uns et aux autres. Il faut veiller à maintenir cette harmonie.

Fx.

Encore à propos du taux hypothécaire

Notre opinion sur le maintien du taux hypothécaire actuel, telle que nous l'avons exposée ici même (voir *Messager* de février), se couvre de l'avis de personnalités non susceptibles de manquer à leur devoir de travailler à la protection de l'agriculture. Nous en appelons spécialement à l'autorité en la matière de M. Henri Rossel, gérant de la Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans à Brougg, personnalité des mieux placées pour connaître les difficultés qui entravent la protection de la propriété foncière rurale. Dans une conférence intitulée: « La jeune génération paysanne, face à l'évolution actuelle du marché des immeubles agricoles », donnée à l'Assemblée de la Fédération des

sociétés d'agriculture de la Suisse romande le 5 mars 1955 à Lausanne, il s'est déclaré adversaire d'une baisse du taux de l'intérêt hypothécaire. Après avoir analysé les arguments des partisans puis des adversaires d'une telle mesure, il constate qu'elle entraînerait un nouveau renchérissement des terres et conclut: « C'est la jeune génération paysanne, en particulier le jeune agriculteur qui désire reprendre une exploitation indépendante et se créer un foyer, qui aurait à supporter tout le poids des conséquences défavorables qu'entraînerait une baisse de l'intérêt hypothécaire ».

Le professeur Howald, de Brougg, se déclare aussi partisan d'un dirigisme raisonnable et raisonné et non pas à sens unique

quand il écrit, dans un article où il compare les mesures prises par la Confédération pour stabiliser le marché de l'argent à celles prises pour protéger l'agriculture : « L'intention est la même dans les deux cas. Elle consiste à soutenir les prix et à protéger le marché par une réduction de l'offre », et parlant de la tendance actuelle à la hausse des taux il dit encore : « ... Il faut espérer que l'effet des mesures interventionnistes pourra être obtenu sans qu'il en résulte une modification du taux des intérêts hypothécaires » (*Le Paysan suisse*, N° 1, 1956).

Une autre personnalité du monde agraire, le Dr Edgar Schorer, reconnaît le bien-fondé des mesures prises pour la stabilisation des taux hypothécaires quand, craignant une évolution dangereuse vers la hausse, il écrit : « Nos banques font un effort louable pour ne pas hausser immédiatement les taux d'intérêt pour les dettes hypothécaires » (*Le Paysan fribourgeois*, 8 septembre 1955).

Le Paysan suisse, dans son numéro de février 1955, disait : « L'agriculture n'a aucun intérêt à l'évolution extrême du coût de la vie ». La baisse du taux de l'intérêt hypothécaire n'aurait-elle pas l'effet d'une évolution brusque ? L'agriculture n'a pas le moyen de se payer ce risque.

La surenchère sur le prix des biens-fonds

Un autre problème est plus brûlant, plus grave que celui du taux hypothécaire (voir *Messenger* de février) et appelle toute la vigilance des terriens. C'est celui de la surenchère sur le prix des biens-fonds. La situation devient même alarmante car ce phénomène malsain laisse présager une baisse de la valeur de l'argent et renferme pour l'avenir un caractère inflationniste.

Les fils de paysans et les fermiers qui désirent reprendre le domaine sur lequel ils ont peiné pour économiser quelques milliers de francs, ne peuvent espérer subsister sur des terres trop lourdement grevées. Les prix offerts pour des terrains à bâtir dans les régions urbaines en particulier ne doivent pas extensivement justifier une plus-value des terrains agricoles. Malheureusement, le petit paysan qui désire augmenter utilement la surface de son exploitation, le jeune agriculteur qui voudrait acheter un domaine, sont trop souvent éliminés par des amateurs capitalistes à gros moyens financiers, en mal de placement, et qui s'adonnent à la recherche effrénée d'exploitations agricoles. Il y a là un problème vital à résoudre afin de laisser à chacun ce qui logiquement lui revient dans une saine répartition de la

La politique de stabilisation des taux est voulue par nos autorités fédérales. M. Streuli, chef du Département fédéral des finances a déclaré au Conseil national qu'il fallait empêcher la majoration des taux hypothécaires en neutralisant les effets de l'offre et de la demande. Le taux actuel fait partie de l'équilibre conçu en corrélation avec la fixation officielle des prix, lait, blé, vin, etc. La stabilisation à une cote normale et supportable est plus raisonnable que la libre concurrence qui contient l'incertitude avec tous ses risques. Qui dit stabilité sur le marché de l'argent dit harmonie entre les besoins des emprunteurs et des déposants. C'est la politique du juste milieu. Or les déposants — qui le niera ? — ont fait leur grande part du chemin. Puisque les deux parties sont dignes d'intérêt, on ne saurait favoriser l'une au détriment de l'autre. De quel côté se trouve les vrais défenseurs de l'agriculture, du côté de ceux qui prêchent la lutte pour la baisse des taux ou du côté de ceux qui préfèrent « l'entente cordiale » ? Se rangeant du côté des partisans du maintien de l'ordre établi, les paysans conservent tous leurs atouts dans la lutte qu'ils mènent pour la protection de la propriété rurale, pour l'application d'un statut agraire toujours plus efficient.

Fx.

Idées directrices

Dans les lointains de ce rêve, soulevant un coin du voile qui nous dérobe l'avenir, je vois nos classes laborieuses mieux outillées, mieux protégées, parce qu'elles seront les gardiennes de leurs propres intérêts, émancipées de la tutelle des égoïsmes, perfectionnées dans leur bien-être moral et matériel, conscientes de leurs forces et de leurs ressources, pourvues d'associations économiques de tous genres, remplaçant l'antique et repoussante formule de la « lutte pour la vie » par « l'union pour la vie », plus consolante, plus chrétienne, plus humaine, plus rassurante pour les faibles qui sont la masse, marchant à la conquête de l'aisance par le travail régénéré et l'épargne mieux comprise, plus éclairées sur les bienfaits de l'association, s'avançant vers des destinées nouvelles et s'ouvrant une ère de paix dans le présent, de paisible confiance dans des lendemains remplis de travail, plus féconds et plus assurés, où régnera une répartition plus équitable des richesses, fruit de ce même travail et de l'épargne.

*Alphonse Desjardins,
fondateur du mutualisme de crédit
au Canada.*

Propos du vieux moraliste

Le sens chrétien du travail

Un mouvement dit des « chrétiens progressistes » a vu le jour en Italie en 1948 et est en train de se répandre dans tous les pays d'Europe. Beaucoup plus qu'un système bien défini, c'est un esprit, une mentalité, un courant. L'influence des idées qu'il s'efforce de propager gagne sans cesse du terrain. Un grand nombre de jeunes surtout se laissent de plus en plus étourdir par l'atmosphère qui se dégage de ses publications. Ce qu'on peut affirmer de meilleur de cette nouveauté, ce qu'elle a même d'excellent, c'est qu'elle représente une volonté de dévouement total au monde ouvrier. Mais ce qu'elle a de très regrettable, c'est qu'elle est une alliance ouverte avec le marxisme. Parmi les sujets qu'abordent les « chrétiens progressistes », et qui sont, de préférence, d'ordre économique et social, il convient de signaler celui du « travail de l'homme ». Avec une assurance déconcertante, ils se plaisent à affirmer que « c'est le marxisme

Fx.

qui a restauré sa noblesse et sa grandeur, que c'est lui qui, le premier, a reconnu et prêché « la dignité des dos courbés ».

A l'intention des raiffeisenistes, chrétiens convaincus et partisans sincères du progrès véritable, le vieux moraliste a jugé opportun de rappeler les principes essentiels de la doctrine chrétienne du travail, que les chrétiens-progressistes semblent avoir oubliés ou plutôt vouloir méconnaître.

Pour le chrétien, le travail est avant tout coopération libre à l'œuvre créatrice de Dieu. « L'homme, dit la Genèse, est à l'image et à la ressemblance divine ». Or, Dieu est activité et opération éternelle. Une créature humaine lui ressemble dans la mesure où elle œuvre, invente, construit, transforme. A l'homme de parfaire les réalités matérielles, de les mettre en valeur, en y imprimant la marque de son intelligence. Le travail humain dégrossit, spiritualise la nature brute. La valeur du travail de l'homme est liée à la croyance au dogme de la création. Le rationalisme et le matérialisme ont vidé la notion de labeur humain de tout contenu surnaturel, et le travailleur fut le premier à pâtir de cette lacune. En refusant de voir dans le travail un reflet et un prolongement de l'activité divine, on a fini par le rendre proprement inhumain. Il n'est pas excessif de dire que plus une science et une technique sans âme parviennent à la maîtrise de la nature, plus le travailleur est, en fait, l'esclave de cette conquête. Ce n'est qu'en respectant la notion chrétienne du travail qu'on lui rendra graduellement une valeur vraiment humaine.

C'est, en effet, le Christ, Rédempteur du genre humain qui, pénétrant de sa grâce notre être et notre activité, élève et ennoblit le travail honnête, quel qu'il soit, celui d'en haut et celui d'en bas, grand ou petit, agréable ou pénible, matériel ou intellectuel, lui conférant une valeur de mérite surnaturel, et faisant ainsi des multiples ouvrages de l'homme une même glorification constante du Père qui est aux cieux. Loin d'être un obstacle à l'épanouissement de la vie spirituelle, le travail peut donc devenir un instrument de perfection, un facteur de sainteté. Le labeur apparaît comme le moyen de gagner le pain de chaque jour, mais sa vertu définitive est bien plus haute : il est le trait d'union de l'homme avec Dieu.

Bien plus, le travail chrétien n'est-il pas auréolé par l'exemple du Christ qui, pendant trente ans, n'a rien fait d'autre qu'offrir un modèle aux travailleurs. Vie vraiment extraordinaire, à la fois incomparable et cependant imitable. Quel encouragement pour la classe laborieuse, qui sera toujours la majorité de l'humanité, que cet exercice d'un métier, cette modeste existence, toute monotone, consciencieusement appliquée, menée par le Fils de Dieu ! Quel soutien et

quelle source de fierté pour l'ouvrier !... C'est notre condition qu'Il a préférée, peut-il toujours se dire, c'est de nos rangs qu'Il est sorti. Il a porté nos habits de travail, Il a partagé nos labeurs, et avec eux nos souffrances... Le seul fait du Dieu incarné, marquant sa préférence pour ce genre de vie, doit suffire pour susciter chez tous un profond respect et une admiration sincère pour le travail des mains.

Par ailleurs, si le travail demeure une peine, par suite de la condamnation portée par Dieu contre le premier péché de l'homme, il n'est pas expiation pure, mais aussi sacrifice. Il a une valeur proprement rédemptrice. En conséquence, il ne suffit pas de le supporter, il faut l'offrir. Alors le travail nous permet de nous acquitter de nos responsabilités de sauvés et de sauveurs, de devenir des co-rédempteurs... Le travail ne pourra jamais être mis à côté ou en dehors de la vie humaine. Aucun progrès technique, si perfectionné soit-il, ne dispensera l'homme de travailler.

Enfin, chrétiennement compris, le travail a une autre signification encore, que nous oublions trop. Il est un acte de charité, et même un des plus grands. Le profit matériel que nous en retirons nous a tellement voilé ses autres aspects que nous sommes devenus aveugles à sa valeur profonde. Toute activité, qu'elle soit manuelle ou intellectuelle, qu'elle soit destinée à l'utilité ou à la beauté, est créatrice, non seulement de profit matériel ou spirituel, mais aussi de bien et de bonheur, pour soi et pour les autres. Dans leur infinie diversité, les professions se répondent les unes aux autres et constituent, chacune à sa place, des services qui conspirent ensemble au bien commun. Hélas ! le sens du bien commun est trop souvent en veilleuse dans notre monde individualiste. Et pourtant nous formons avec nos semblables un ensemble d'organes complémentaires, et c'est par là, précisément, que le travail est « rédemption »... Si donc, au lieu d'accomplir notre tâche quotidienne avec une âme de forçat, nous l'abordions chaque matin avec l'idée que nous allons apporter notre pierre à l'ensemble de l'édifice, collaborer au bien-être matériel, à la santé, au confort, à la sécurité, à l'enrichissement intellectuel, à l'épanouissement spirituel de toute la communauté, quelle transfiguration dans le moindre travail ! Quelle gratitude aussi n'aurions-nous pas à l'endroit de tous ceux qui travaillent incessamment pour nous : pour l'architecte et le maçon qui construisent nos maisons, pour le tisserand qui nous fournit nos habits, pour le paysan qui nous donne du pain !... Il faudrait ici énumérer toutes les professions, des plus humbles aux plus brillantes... Imaginons, par exemple, que plus personne au monde ne veuille nettoyer quoi que ce soit, que la mé-

nagère abandonne son torchon, que le balayeur des rues se mette en grève, que les services de voirie refusent de faire leur travail. Au bout de vingt-quatre heures, la poussière serait partout ; au bout de deux jours, il n'y aurait plus moyen de boire ni de manger ; au bout d'une semaine, l'atmosphère serait irrespirable, et au bout d'un mois, ce serait la peste et le choléra...

Telles sont les conclusions qui découlent de la notion chrétienne du travail. Pour s'élaborer, elle n'a pas attendu l'avènement du communisme, mais se situe dans l'exacte ligne de la plus authentique tradition, issue de l'Evangile. Le communisme n'est que la logique finale de la déshumanisation de l'homme. Niant Dieu il réduit l'homme à l'état de robot, et fait de son travail une marchandise comme une autre, sinon pire que n'importe quelle autre. Pour lui, l'homme n'a pas de personnalité, il n'est qu'un instrument, une simple fourmi mécanisée dans l'immense fourmilière de l'Etat. Produire toujours plus, pour permettre à l'Etat de réaliser des bénéfices toujours plus grands, l'homme, sous le communisme, n'a pas d'autre raison d'exister. Et l'évolution constante du machinisme ne fait que favoriser la réussite de ses visées matérialistes et révolutionnaires, en accentuant et exacerbant la lutte entre le capital et le travail. Le monde a beaucoup souffert, dans le passé, des vices du capital. Il pourrait bien, à l'avenir, souffrir beaucoup des vices du travail. Capital et travail sont deux classes dont aucune, prise à part, n'a toujours raison. Demander lequel des deux est le plus important équivaudrait à demander à un homme si sa jambe droite est plus importante que sa jambe gauche. Il faut les deux. Le capital et la main-d'œuvre travaillent ensemble. Lorsqu'ils seront tous deux nettement conscients de leurs responsabilités, tous deux auront la dignité qui leur convient, et la lutte entre eux ne pourra que disparaître.

Notre attitude envers le capital et le travail doit être aussi impartiale que celle du Christ Lui-même. Il n'était pas seulement un charpentier, Il n'était pas seulement un pauvre. Il était un riche qui s'était fait pauvre. Il était, osons-nous dire, un capitaliste devenu ouvrier. Cet ouvrier, qui couvrait de toits plats les maisons de Nazareth, était aussi Celui qui, du bout de ses doigts, lança dans l'espace les planètes et les mondes. Celui qui travaillait dans l'échoppe d'un charpentier était aussi Celui qui fit la charpente de l'univers. Il est le lien qui unira le capital au travail, et qui restaurera la dignité de l'homme. Il est le seul homme au monde de qui le capital et le travail puissent dire en toute vérité : « Il est sorti de nos rangs !... Il est l'un d'entre nous !... »

Le « Messager Raiffeisen » propagandiste

Le 40^e anniversaire de notre organe de presse, marqué dans le N^o de janvier, nous a donné l'occasion de méditer sur la tâche éducative que le mouvement Raiffeisen se doit de remplir pour maintenir la flamme de ses pionniers, pour aviver celle de ses adhérents et pour ouvrir les yeux de ceux qui ne connaissent encore pas la puissance matérielle et la valeur morale de la coopération rurale dans le domaine de l'épargne et du crédit. En créant sa propre presse, l'Union a rempli un devoir de justice envers la grande famille Raiffeisen à laquelle elle doit fournir les armes et outils nécessaires à la défense de sa cause. Les sacrifices qu'elle s'impose, elle les sait vitaux pour l'ensemble du mouvement, le souci du pain spirituel n'étant pas moindre que celui du pain matériel.

Méditant sur l'empressement de l'organisation centrale à faire des gens avertis de tous ceux qui, à un titre quelconque, sont appelés à s'occuper de la chose coopérative, nous sommes amenés à nous pencher sur les devoirs des responsables locaux dans la diffusion de ce même esprit coopératif, de cet idéal d'entraide et de solidarité, parmi tous les membres des sections et, par extension, parmi tous les citoyens de nos communautés villageoises. Pour assurer la continuité de l'œuvre, il convient que chaque adhérent soit coopérateur convaincu par la connaissance des principes de base ; il convient de pourvoir à la formation des élites qui devront prendre la relève.

Or, force nous est de constater que dans quelques-unes de nos Caisses, après l'enthousiasme du début, on tombe volontiers dans la routine, dans l'indifférence. On se contente des positions acquises, l'esprit de conquête s'étant complètement émoussé. Pour trop de sociétaires, la Caisse n'est qu'un bureau quelconque de crédit. Ils ignorent tout de sa propre mission au sein d'une collectivité solidaire. Elle n'est plus à leurs yeux qu'une vulgaire officine d'argent avec laquelle on traite par pur intérêt pécuniaire.

Pour beaucoup même, on est devenu coopérateur par la force des choses, parce qu'on a eu besoin des services de l'institution. Trop souvent, les nouvelles adhésions ne sont enregistrées qu'au moment où les intéressés doivent recourir au crédit. L'esprit coopératif est totalement étranger à l'affaire. Il est entièrement à former.

L'éducation du sociétaire en général doit donc faire l'objet de la préoccupation soucieuse des responsables. L'idéal serait de pouvoir créer, au sein de chaque section, un cercle d'études chargé de vulgariser les principes de la coopération. Si désirable soit-elle, cette suggestion ne nous paraît que rarement réalisable. Elle est cependant mise

en pratique ici ou là avec beaucoup de succès, dans certaines communes où se trouve une élite imbue de cet esprit communautaire bien conforme à nos conceptions démocratiques suisses. L'idée est à prendre pour ce qu'elle vaut. L'homme peut se qu'il veut.

Pour remédier du moins partiellement à la déficience dans l'éducation coopérative, il faut utiliser tous les moyens possibles mis à disposition des organes dirigeants, moyens n'imposant pas d'efforts particuliers. Dans cet ordre d'idée, l'abonnement de tous les sociétaires au *Messager Raiffeisen* n'est-il pas l'excellent outil de propagande à portée de main ? Chaque mois, cet organe apporte une bouffée de nouvelles utiles, d'idées originales bourrées de bons conseils, dans le but de maintenir et de vivifier l'enthousiasme des lecteurs pour la cause.

Messieurs les dirigeants, ne soyez pas des égoïstes ! Vous bénéficiez de l'enseignement de votre journal. Vous en appréciez la nécessité. Faites-en donc profiter tous les sociétaires de votre institution ! Normalement, dès qu'elles en ont les moyens, c'est-à-dire dès qu'elles ont amorti leur mobilier et constitué une réserve normale, les Caisses devraient abonner tous leurs membres au journal raiffeiseniste. Qu'on ne croie surtout pas à une dépense inconsidérée, à de l'argent perdu. C'est au contraire un excellent placement dont les fruits se récoltent directement dans le renforcement du lien qui unit tous les sociétaires, dans l'attachement toujours plus prononcé à l'idéal commun et, par répercussion toute naturelle, dans l'épanouissement constant de l'œuvre elle-même.

Pour la réalisation de cette idée, nous faisons appel à la collaboration de Messieurs les caissiers tout d'abord, à celle de Messieurs les membres des Conseils ensuite. La diffusion du journal doit leur tenir à cœur. Trop de Caisses n'ont aucune autre inscription que les abonnements obligatoires. Quelques-unes ont annoncé un certain nombre d'abonnements facultatifs supplémentaires. Une soixantaine seulement de sections romandes font profiter tous leurs sociétaires des avantages de notre presse raiffeiseniste. Ce n'est pas assez. Nous aimerions voir ce nombre augmenter considérablement dans la seule pensée que notre journal remplisse plus pleinement sa mission d'éducation et d'information. En ce début d'année où l'on procède à l'analyse des résultats obtenus et où l'on scrute les possibilités d'avenir, le moment est aussi bienvenu de mettre ce problème à l'étude.

Si la question de principe est résolue, mais qu'on a peur d'augmenter trop rapidement les frais généraux, on peut procéder par étapes, en choisissant tout d'abord vingt ou trente nouveaux abonnés dans la liste des

membres, puis en augmentant successivement et annuellement le nombre pour arriver à l'effectif total des abonnés. L'idéal est naturellement l'abonnement de tous les membres. Mais là encore, il faudra effectuer un triage pour éviter que plusieurs numéros du journal entrent dans la même famille. Il peut se trouver aussi des noms à biffer de personnes ne marquant aucun intérêt à une lecture quelconque.

Une idée qui a sa valeur, à la portée des âmes d'apôtre, c'est l'abonnement de propagande, de six à huit mois par exemple, en faveur de personnalités restées réfractaires au mouvement, en faveur des « fortes têtes » qu'on voudrait amener à donner leur adhésion. Elle a déjà provoqué de belles conquêtes auprès de gens dont tous les autres moyens d'attraction étaient restés voués à l'échec. Et pourtant, chaque caissier en connaît de ces êtres impénétrables quoiqu'intelligents, avec lesquels on ne trouve aucun moyen de prise de contact, des êtres qui font preuve d'une obstination désolante et qui restent fermés à tout ce qui vient d'un semblable. Eh bien ! Les caissiers qui ont fait l'expérience de l'abonnement de propagande en sont enchantés. Après quatre ou six mois d'abonnement, on peut entrer en conversation avec l'intéressé. La glace est rompue. Le terrain est préparé et la réussite approche. Il y faut naturellement de l'esprit de suite, du tact, la volonté du pionnier.

L'idée-force de la coopération ne pénètre dans les milieux réfractaires que grâce à des efforts conjugués et renouvelés. Il ne faut en négliger aucun. La presse, un des plus puissants, est à votre disposition pour contribuer à assurer l'avenir du mouvement et sa féconde unité, pour réaliser l'ordre coopératif dans le secteur qui lui est dévolu. Par bonheur, l'indépendance totale du raiffeisenisme nous laisse les coudées franches dans la réalisation des objectifs que fixaient déjà Raiffeisen et Traber. L'organe officiel de l'Union concentrera encore toute son activité à l'avenir de cette œuvre belle entre toutes.

Nous osons faire le vœu que notre appel à la propagation des idéaux raiffeisenistes par la presse soit entendu, convaincu que nous sommes qu'il portera ses fruits. Car c'est devenu un truisme que d'affirmer que l'efficacité de l'action coopérative dépend dans une large mesure de la participation active de tous les sociétaires.

Fx.

Une invitation à Messieurs les caissiers

Notre organisation nationale forme une grande famille dont les membres sont disséminés dans toutes les parties du pays. Son

organe de presse en est le trait d'union permanent au service des différents secteurs, Union centrale, fédérations cantonales ou régionales, Caisses locales. En plus de sa mission d'information et d'orientation, il se doit également de donner un reflet de la vie particulière de chacune des sections. La rubrique « Nouvelles des Caisses affiliées » devrait être animée tout au long de l'année, et non pas seulement à l'époque des assemblées générales locales dont les comptes rendus se ressemblent souvent comme des frères siamois. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on; et les années passent dans la monotonie de la vie coutumière. Il y a cependant de temps à autre des faits saillants à mettre en évidence, des expériences à faire connaître. Dans la belle famille de la Caisse locale, il y a des dévouements obscurs qui méritent d'être relevés, des jubilé à signaler. Et nous pensons tout spécialement à l'hommage de reconnaissance que les responsables de la Caisse doivent témoigner publiquement en souvenir d'un méritant disparu. La rubrique « In Memoriam », nous semble-t-il, devrait être utilisée plus fréquemment. Nous invitons donc Messieurs les caissiers, éventuellement Messieurs les présidents ou secrétaires, à nous annoncer le décès de militants, de raiffeisenistes notoires, en nous fournissant quelques notes nécrologiques que le *Messenger Raiffeisen* se fera un devoir de publier. Le souvenir des disparus, le rappel de leur vie de dévouement et de fidélité au service de la communauté doivent être inscrits dans les annales du mouvement et donnés en exemple à la génération montante. C'est l'œuvre qui se perpétue par un renouvellement incessant au sein de la grande famille.

Fx.

Que faut-il penser des « accessoires » compris dans un gage immobilier ?

Le gage immobilier frappe l'immeuble avec ses parties intégrantes et ses accessoires (CCS 805). Par corollaire, le propriétaire d'une chose l'est de tout ce qui en fait partie intégrante (CCS 642).

Peuvent seules être considérées comme accessoires faisant partie intégrante de l'immeuble et hypothéquées avec lui, les choses nécessaires ou utilisables pour l'exploitation, l'utilisation et la conservation de la chose principale ou pour l'activité artisanale ou industrielle exercée sur la chose principale elle-même, par exemple : le mobilier d'un hôtel, les machines d'une fabrique, l'aménagement de la cave d'un commerce de vins, l'aménagement d'une boucherie avec installation frigorifique, etc. Il faut qu'il existe un lien économique et matériel bien apparent entre la chose prin-

cipale (l'immeuble ou le fonds) et la chose accessoire. Des meubles, des outils, des machines, des matériaux qui ne seraient qu'entreposés et qui devraient être utilisés ailleurs, ne sont pas des accessoires de l'immeuble. Ainsi un outillage et des matériaux sur un fonds appartenant à un entrepreneur ne sont pas compris dans le gage hypothécaire qui grève le fonds. Il faut que les objets mobiliers soient affectés d'une manière durable à l'exploitation, à la jouissance ou à la garde de l'immeuble hypothéqué.

« Les accessoires sont mentionnés au registre foncier dans la colonne des mentions et sur le titre hypothécaire. Si ces accessoires sont trop nombreux, on peut les énumérer dans un état spécial (inventaire ou bordereau industriel) qui doit être traité comme pièce justificative » (A. Gonvers-Sallaz, dans le RFS, page 204).

La valeur des « accessoires » ne doit naturellement pas être négligée dans l'appréciation d'une garantie hypothécaire. Cependant, il ne faut pas se leurrer. En cas de réalisation forcée, il y a tout lieu de penser qu'il serait bien difficile d'en obtenir un apport convenable proportionné à l'évaluation primitivement faite au moment de l'octroi du prêt. La vente interviendrait vraisemblablement en temps de crise économique, en période défavorable, donc avec les moindres chances de succès. Et puis, peut-on garantir l'entretien des meubles, des machines ? S'il y a eu négligence de la part du propriétaire ou de son locataire, les accessoires se déprécient considérablement.

En administrateur prudent, on acceptera leur incorporation au gage hypothécaire, mais leur valeur ne sera prise en considération que comme surplus du gage réel en premier rang ou comme garantie complémentaire appuyée par un cautionnement s'il s'agit d'un second rang. D'ailleurs, dans la plupart des cas, l'affaire se présente comme ayant un caractère industriel ou commercial et sort alors du cadre d'activité des Caisses Raiffeisen.

Fx.

Communication de la fédération jurassienne

Dans sa séance du 16 février, le Comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a fixé l'assemblée générale ordinaire des délégués au samedi 21 avril, à Fahy.

Il prie les Caisses fédérées d'annoncer les membres de leurs organes dirigeants (comités, caissiers) qui ont accompli 25 ans d'activité. Ces communications doivent être faites pour le 10 avril au plus tard au président de la Fédération, M. Sylvain Michel, à Courtedoux.

ICI ET LA

L'épargne-surprise

Un livret de caisse d'épargne datant de 1856 a été présenté récemment à la banque de Noerrebby, dans la petite île danoise de Moen, par une certaine demoiselle Anna Kirstine Jensen. Le livret, sur lequel figurait la somme modeste de 52 « rigsdaler » (monnaie danoise de l'époque), n'avait pas été présenté depuis sa date d'émission.

Avec les intérêts et les intérêts des intérêts, les 52 « rigsdaler » s'étaient transformés en la somme appréciable de 5 252 couronnes danoises.

Impressionnée par le sens de l'épargne de la famille Jensen, la direction de la banque offrit sur-le-champ vin et gâteaux à Mlle Anna Kirstine.

Feuille d'Avis de Vevey.

A MA CAISSE RAIFFEISEN

Undervelier où donc est-il caché ?
Ici, entre deux montagnes de rochers,
Il y a mille ans, au pied du « Droit » juché,*
Par les ancêtres fut bâti mon clocher.

Un tout petit trou d'ciel chaque jour m'éclaire.

J'ai des prairies, des champs, des pâturages.

De belles forêts, la Sorne à l'onde bien claire,

Et deux ruisseaux, houleux en temps d'orages.

Une belle fabrique de boîtes, à grand rendement ;

Où chaque jour, myriade d'ouvriers habiles

S'y rendent à vélo, car, automobile,

Chacun œuvrant dans son département.

De grandes scieries livrant bois réputé.

Une fruiterie où un lait de qualité,

Dont une partie est consommée sur place :

Bon lait de chez nous que rien ne remplace.

Fabrique, scieries, prairies, laiterie, forêts,

Apportent le bien-être aux habitants.

Et chacun, imitant fourmi de près,

Amasse son petit pécule, palpable, sonnante.

Une Caisse locale a donc été fondée,

Facilitant à tous dépôts, emprunts.

A ses mille sœurs, en Suisse affiliées,

Elle vit chez nous à portée de chacun.

Notre petite Raiffeisen prend de l'essor.

Rendre service à tous, voilà son sort.

Et à ce jour un gros dépôt l'étaye.

Quel est celui que son carnet n'égaye ?

D'année en année, notre Caisse locale,

De progrès en progrès toujours croissants,

Sans grand bruit, fait tangible, réjouissant,

S'avère le bien de notre capitale.

Pour une maison ou quelques champs fertiles,

Voire même n'importe quel genre d'immeuble,

Aussi pour les fiancés en quête de meubles,

Notre Caisse est là pour être utile.

A nos édiles, reconnaissance, hommage,

Avec justice, discrétion, équité

Amènent bien-être, aisance, prospérité,

A Undervelier tout petit village

Di tan que vo dgniengnie,

Djunes d'gens bôtai d'aine san

Quéque batz, quéque bia, maime tchiffingnie

Ce s'rai po l'soi des ans.

Un pionnier : Marcel Lovy.

* Le millésime de 1010 est gravé sur une pierre du clocher.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Belfaux (Fribourg)

Dimanche 29 janvier, la Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Belfaux a tenu ses assises annuelles pour la fin du 49^e exercice, sous la présidence de M. Joseph Barras, juge de paix, président du Comité de direction.

La paysannerie, tout spécialement, a vu ses efforts couronnés par un bon rendement moyen. Les résultats de la Caisse de crédit mutuel ne sont-ils pas le reflet de cette aisance, puisque les fonds nouveaux confiés à la Caisse se sont élevés à 124 000 francs, tandis que l'excédent d'exploitation atteignait 6538 fr. 15 ? Ce bénéfice, ajouté au fonds de réserve, contribue à améliorer les conditions faites aux déposants et aux débiteurs, comme il sert également d'élément fiscal imposable dont bénéficient la commune et l'Etat.

Le Conseil de surveillance, par la voix autorisée de son président, M. le curé Ballaman, se plut à louer la magnifique évolution des Caisses Raiffeisen. Le succès de la Caisse de Belfaux ne repose-t-il pas sur la confiance issue de 50 années de travail constructif ? Le rapport de la revision professionnelle de l'Union suisse ne contient que des jugements favorables sur la situation de la Caisse et l'activité de ses organes. On entendit encore M. Oscar Grandgirard, le distingué caissier. La progression de plus d'un demi-million du chiffre d'affaires, qui dépasse ainsi les 4 millions de francs, n'est-elle pas l'expression de l'utilisation croissante de la Caisse pour le trafic financier de la paroisse ? 812 carnets d'épargne, totalisant 1 295 850 fr. 70, attestent une progression réjouissante aussi de l'épargne populaire, dont une certaine proportion doit être conservée à la Caisse ou placée temporairement à l'Union en avoirs immédiatement réalisables pour assurer à la Caisse locale son indépendance financière. Les débiteurs de la Caisse, par ailleurs, furent félicités de la discipline observée dans le paiement des intérêts. M. Grandgirard remercia tous ceux qui ont contribué au développement de la Caisse, soulignant tout particulièrement le travail de M. Barras, président. On enregistra aussi maints éloges à l'adresse de M. Grandgirard.

Cette belle assemblée aurait pu se terminer sur l'heureuse nouvelle annoncée par le président que le 50^e exercice de 1956 donnerait lieu à une manifestation spéciale, mais, au côté de M. Barras, se trouvait M. Théo Ayer, directeur des Finances et vice-président du gouvernement, qui fut salué en termes courtois et respectueux.

M. Ayer parla de quelques aspects de la fiscalité moderne. L'aggravation progressive de la fiscalité trouve son explication dans le rôle toujours plus étendu que l'on exige de l'Etat moderne. Les tâches traditionnelles de l'Etat sont liées aux exigences de la sécurité, de l'instruction publique, de l'administration de la justice, des routes, des transports publics et de l'administration en général.

Mais le développement de l'économie a appelé l'Etat à diverses tâches d'intervention, notamment en matière de chômage, d'assistance, de soutien de l'économie et de charges sociales. C'est ce qui explique qu'il a toujours plus besoin d'argent. Dans le canton de Fribourg, on dit souvent que l'impôt est lourd. Il faut en rechercher la cause dans la faiblesse de la masse fiscale. Sur plus de 60 000 contribuables, quelques 38 000 sont imposés sur un revenu inférieur à 5000 francs.

Après avoir fait des commentaires sur l'impôt anticipé, sur le rôle bienfaisant de la Banque de l'Etat et des EEF, sur la famille, l'orateur conclut en affirmant que notre canton demeurera fort dans la mesure où ses fils sauront lui sauvegarder son caractère d'Etat chrétien qui, dans le respect des traditions et de l'apport de nos devanciers, saura assurer la préparation et le bonheur des générations futures.

M. le conseiller d'Etat Ayer fut longuement applaudi et le président le remercia chaleureusement.

J. B.

Montagny (Fribourg)

C'est dans la salle de l'Hôtel de l'Union de Montagny-la-Ville que se sont réunis, le 29 janvier, les raiffeisenistes de Montagny pour assister au trente-sixième exercice de la Caisse mutuelle. Ils étaient au nombre de 60 pour prendre connaissance des comptes et du bilan au 31 décembre.

M. Marcel Rossier, président, ouvre la séance en souhaitant à tous la bienvenue et donne la parole au secrétaire pour la lecture du dernier procès-verbal. M. Léon Dougoud fait la lecture du protocole, qui reçoit l'approbation de l'assemblée.

Le président fait ressortir que les efforts coordonnés des Comités et de chacun ont pleinement réussi dans l'œuvre de solidarité de notre population. Les apports d'argent en fin d'année ont été plus réjouissants et donnent à l'épargne une forte progression. Le président se déclare satisfait des résultats obtenus et, de plus, il est fier de communiquer à ses membres que la Caisse a, pour la première fois, dépassé le cap du million, puisque le roulement a atteint le chiffre de 1 063 992 francs en 818 opérations. Il remercie les différents Comités, le dévoué caissier et tous les membres et amis de la Caisse.

Le caissier, M. Oscar Joye, syndic, donne lecture des comptes. Le bilan se chiffre à 956 310 francs et le roulement est en augmentation de 33 117 francs. Tous les postes principaux sont en augmentation. Le bénéfice net de 1955 est de 3974 fr. 10, montant intégralement mis à la réserve (conformément aux prescriptions statutaires) qui atteint le chiffre de 59 626 fr. 20.

M. Joye remercie les différents comités qui lui facilitent sa tâche. Il reçoit une approbation unanime de l'assemblée pour son travail fructueux.

M. Charles Genilloud, président du Comité de surveillance, exprime sa confiance aux organes de la Caisse. Il s'associe au Comité central de Saint-Gall pour faire ressortir le travail consciencieux du caissier. Les membres, dont les noms suivent, ont été réélus pour une période. Ce sont : MM. Oscar Joye, caissier ; Henri Gilland, Pierre Gendre, Léon Dougoud, tous membres du Comité de direction.

M. le curé Hauser, qui fait partie du Comité de surveillance, s'unit aux autres orateurs pour témoigner toute sa gratitude à ceux qui ont la responsabilité de cette institution, qui s'inspire d'un esprit vraiment fédéraliste.

M. Jean-Marie Pidoud, professeur, est heureux de constater le plein développement de cette institution régionale. Il rend hommage à tous ceux qui, de près ou de loin, collaborent au développement de l'esprit paroissial.

G.

Jussy (Genève)

Le 17^e exercice de la Caisse Raiffeisen vient d'être terminé et les comptes de 1955 bouclés par le dévoué caissier, M. Ph. Loup. Les raiffeisenistes jusserands lui seront reconnaissants de l'énorme travail fourni, ainsi qu'à sa famille qui se charge du local de la petite banque.

Si l'année de céréales a été moins forte qu'en 1954, faisant baisser le mouvement général de 790 000 fr., les importants courants financiers de l'entreprise de remaniement parcellaire de Jussy-Gy, l'activité en augmentation dans tous les domaines de la Caisse font bénéficier l'institution d'un bénéfice doublé avec une augmentation au bilan de 125 700 francs.

Mouvement général : baisse de 5 459 303 francs à 4 668 905 francs.

L'effectif des sociétaires augmente d'une unité, après avoir enregistré 7 entrées et 6 sorties. Total : 122 sociétaires.

Les dépôts confiés augmentent de 118 098 fr. 10, soit 100 francs pour les parts sociales, 66 363 fr. 10 pour l'épargne, 11 000 francs pour les obligations et 40 035 francs pour les comptes courants créanciers.

Les crédits accordés sont également en augmentation de 99 987 fr. 65, soit 40 150 francs pour les prêts sur cautionnements, 51 320 francs pour les créances hypothécaires, 1000 francs pour les titres, 8 407 fr. 65 pour le compte de chèque postal, 6 427 francs à la Caisse centrale et une diminution de 7 307 francs pour les comptes courants débiteurs.

Les frais d'administration et les frais à la charge de la Caisse sont en légère diminution et donnent un bénéfice presque doublé par rapport à 1954, portant les réserves à 39 540 fr. 85. Le total du bilan se chiffre à 955 811 fr. 20.

Les organes dirigeants ont tenu cinq séances. Tous les sociétaires sont abonnés au *Message Raiffeisen*. En outre, la Caisse continue à donner sept prix aux élèves des écoles et des carnets d'épargne aux nouveau-nés. Le nombre des opérations effectuées par le caissier se monte à 1778 contre 1837 en 1954.

Que ce magnifique mouvement d'entraide sociale continue sa marche ascendante en 1956 pour le bien de toute notre population rurale.

Echallens (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel d'Echallens et environs — autrement dite Caisse Raiffeisen — est toujours bien vivante dans notre bourg sympathique ; elle l'a prouvé une fois de plus lors de sa 42^e assemblée générale annuelle tenue le mercredi 8 février à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

Le quart d'heure vaudois traditionnel étant écoulé, M. Henri Maurer-Devolz, président du Comité de direction, ouvre la séance et salue cordialement plus de cinquante sociétaires ; le procès-verbal de l'année 1955, tenu avec soin et précision par M. Georges Richoz, est adopté, puis le président donne connaissance d'un rapport fouillé sur le résultat de l'exercice, année record tant au point de vue bilan que bénéfice en tenant compte des dépenses extraordinaires. En voici un extrait :

Sociétaires	104
Bilan	Fr. 775 966.25
Roulement	1 152 810.76
Bénéfice	1 997.60
Réserve	51 345.95

Tous ces chiffres sont ensuite commentés par le caissier, M. Robert Allaz, qui situe en terminant la mission propre d'une Caisse de crédit mutuel. Son but primordial est d'être au service de la communauté pour lui assurer un revenu avantageux de ses placements sous toutes leurs formes, comme aussi de lui octroyer des prêts ou crédits à des taux modestes.

Il appartient au Conseil de surveillance, organe de contrôle par excellence, de se prononcer sur la gestion. En termes choisis dont il a le secret, M. le curé Gremaud, président, assure les sociétaires de la bonne marche de la Caisse au point de vue financier comme administratif et conclut à l'adoption des comptes présentés, ce que ratifie l'assemblée à l'unanimité.

Aux élections statutaires, MM. Georges Richoz et Pius Wallimann sont confirmés comme membres du Comité de direction tandis que M. Marcel Grognez succède, au Conseil de surveillance, à M. Léon Allaz, démissionnaire. La partie administrative proprement dite est alors close, non sans que le président rompe une lance en faveur de cette institution coopérative qui peut rendre encore de précieux services dans nos milieux ruraux et artisanaux.

Pour ne point rompre une tradition bien établie, une substantielle collation est servie par les soins de M. Mermoud et de son personnel que nous remercions ; et cette réunion se poursuit dans une joyeuse atmosphère, illustration vivante du raiffeisenisme local.

Saint-Saphorin (Vaud)

La 35^e assemblée générale de la Caisse s'est tenue le vendredi 17 février, à la salle de commune, sous la présidence de M. D. Amstein, président. Des trois rapports substantiels qui y furent présentés en vue de l'approbation des comptes annuels, nous relevons simplement les quelques chiffres qui marquent la place toujours plus considérable que l'institution d'autofinancement tient au sein de l'économie locale.

Sur 400 habitants de la commune, 50 sont sociétaires. Le mouvement d'affaires s'est élevé à 1,17 million pour un chiffre de bilan de 481 094 francs. Y compris le bénéfice annuel de 935 francs, la fortune commune se monte à 19 752 francs.

D'importantes mutations sont intervenues au sein des dirigeants à la suite de la démission du président, M. D. Amstein, et du caissier, M. A. Chevalier, le premier cédant la place à une force plus jeune après 25 ans de fidèle et loyale activité comme membre puis comme président du Comité de direction, le second contraint d'abandonner ses fonctions pour raison d'ordre professionnel. Par un geste tangible, l'assemblée marque sa reconnaissance à ces deux bons serviteurs de la cause raiffeiseniste locale. Pressenti et présenté par les Conseils, M. Roger Chevalley, le méritant secrétaire, est élu président du Comité de direction, tandis que M. Marcel Chevalley, secrétaire du Conseil de surveillance, passe à la direction où il continuera à tenir le procès-verbal. M. A. Chevalier, caissier démissionnaire, occupera le poste resté libre au Conseil de surveillance. Pour lui succéder à la gérance de la Caisse, l'assemblée fait confiance à un jeune citoyen, M. Philippe Ducret. Toutes ces mutations recueillent l'unanimité des voix, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

On entendit encore le « mot du reviseur », M. Froidevaux de l'Union étant présent pour la circonstance, la remise de gestion ayant lieu immédiatement après l'assemblée. Des paroles de reconnaissance et des vœux furent encore prononcés par M. le syndic de la commune, témoignage de la concorde qui règne au sein de la communauté villageoise. X.

Les Genevez (Jura)

Dimanche 5 février, notre Caisse tenait son assemblée annuelle. Celle-ci, assez bien revêtue, se déroula selon le rite habituel et dans une ambiance toute amicale.

M. le président Rebetez, dans un excellent rapport, releva la marche ascendante de l'institution. Il souligna les beaux résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, la confiance de notre population, ainsi que les avantages de tous genres accordés aux adhérents.

Le caissier, M. Aubry, analysa succinctement les comptes annuels, dont voici l'essentiel : l'épargne, reposant sur 397 livrets, passe à 787 000 francs, en augmentation de 48 000 francs sur 1954. La moyenne par carnet est de 1 972 francs, moyenne qui dépasse celle indiquée pour toute la Suisse. A l'épargne, il y a lieu d'ajouter les obligations par 32 000 francs et les comptes courants créanciers par 35 000 francs.

Le bénéfice est de 4 062 francs, entièrement versé aux réserves, lesquelles atteignent actuellement un respectable montant susceptible de consolider avantageusement le bilan. Celui-ci balance par près de 900 000 francs en dépassant de 49 000 francs les chiffres de 1954.

La liquidité et les disponibilités voulues par la loi sont largement dépassées et permettent aisément tout nouvel investissement, même conséquent.

Comme président de l'organe de surveillance, M. le curé Froidevaux se plaît à constater la bonne gérance des affaires et la parfaite concordance des divers postes du bilan avec les livres comptables. En conséquence, il propose l'adoption des comptes annuels, le paiement d'un intérêt net de 3% aux parts sociales et que décharge soit donnée à la direction et au caissier. A l'unanimité, l'assemblée ratifie l'avis du rapporteur.

La révision du règlement d'organisation et le paiement du dividende aux sociétaires interviennent encore, ce qui clôtura cette belle et réconfortante séance.

Un sociétaire.

Miécourt (Jura)

Samedi 4 février, les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel se sont réunis en assemblée générale pour l'approbation des comptes de 1955.

M. G. Petignat, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires. Le secrétaire, M. R. Bonvallat, donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée. La parole est donnée à M. Aug. Petignat, caissier, pour la présentation des comptes du 10^e exercice. Il se plaît à relever les résultats satisfaisants de l'exercice écoulé, avec un bénéfice de 2 750 francs, après l'achat de mobilier pour 450 francs. Cette institution d'entraide villageoise continue d'étendre ses bienfaits ; puisse-t-elle à l'avenir et avec la collaboration de toute notre population réaliser de nouveaux progrès. Après le rapport de M. Boéchat, président du Conseil de surveillance, l'assemblée approuve les comptes et donne décharge aux organes responsables. Par suite d'une démission au sein du Comité, l'assemblée nomme à l'unanimité M. Ernest Zutter, agriculteur, et confirme pour une nouvelle période de quatre ans MM. Bonvallat et Huber.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président convie tous les sociétaires, à l'occasion du 10^e exercice, au Café du Soleil pour boire le verre de l'amitié.

Nous faisons le vœu que dans un petit village comme le nôtre tous les citoyens sans distinction de confessions, de professions ou de partis comprennent l'œuvre bienfaitrice d'une Caisse de crédit mutuel. XX.

Tous produits vétérinaires pour petits et gros animaux. Demandez-nous conseil. Adresse partout franco.

Pharmacie Economique et Vétérinaire
R. SUARD • 7, RUE DES DEUX-POINTS • GENÈVE
Tél. (022) 25 06 65

A. JÆGGI, RECHERSWIL (Sol.)
Pépinières forestières
offre des **plants forestiers**
de bonnes provenances et de premières qualités. Visitez mes cultures ou demandez prix-courant.

membre de la Caisse Raiffeisen, Recherswil
Téléphone (065) 4 64 25

Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer

BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

mastic PLASTIQUE
mastic
BÄRTSCHLI
60 ans de succès

En tablettes de 500 gr. - En vente partout

Passez votre commande à présent pour les **plants forestiers**

Je livre des plants sains, bienvenus, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières
SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39



L'aliment vitaminé le plus concentré pour veaux et porcelets

Lactina

Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

L'EVOLUZIONE DEI SALARI

È stata posta a parecchie riprese la domanda se l'aumento dei salari sia la causa principale dell'aumento del costo della vita intervenuto nella maggior parte dei paesi dopo la fine della guerra, e se lo stesso eserciti in seguito a ciò una spinta verso l'inflazionismo. Questo problema di scottante attualità ha formato l'oggetto della discussione in una recente seduta dell'« Associazione per una moneta sana » tenuta a Zurigo.

Il prof. M. Weber, ex-consigliere federale, ha sottolineato nella prima parte della conferenza che l'aumento generale dei salari effettivi non poteva essere effettuato che grazie ad un aumento della produttività. L'evoluzione del reddito nazionale reale rappresenta un punto di riferimento che permette di stimare lo sviluppo della produttività nella Svizzera. Questo reddito è aumentato in totale del 45 % dal 1938 al 1954, ossia del 23 % per ogni singolo abitante. Queste cifre rappresentano un aumento annuale dell'1 1/2 % e confermano la constatazione per cui la produttività, per lunghi periodi, fa segnare un aumento da 1 a 2 % ogni anno. Confrontando queste cifre con quelle che rispecchiano l'aumento dei salari durante il corrispondente periodo, risulta evidente una chiara corrispondenza. La statistica dei salari di operai vittime di infortuni denota un miglioramento del 23% dei salari effettivi per gli operai qualificati e del 33 % per gli operai non qualificati. Questa concordanza tra l'aumento dei salari e il miglioramento della produttività — che ha unicamente permesso ai salariati di mantenere la loro primitiva partecipazione al reddito nazionale — non permette, ci sembra, di concludere che gli aumenti siano stati la causa dell'elevazione del costo della vita.

Il prof. Weber ha rilevato che la riduzione della durata del lavoro, combinata con una compensazione salariale corrispondente, avrebbe in teoria il medesimo significato di un aumento dei salari. In realtà tuttavia l'azione sul costo di produzione sarebbe considerevolmente più debole per il fatto che i salari non rappresentano che una parte delle spese di produzione, e che la diminuzione delle ore di lavoro non influenzerebbe tutti i salari. Inoltre la riduzione delle ore lavorative stimolerebbe più fortemente la produttività che non l'aumento dei salari, di modo che l'effetto sul costo della vita risulterebbe con ogni probabilità alquanto modesto.

L'oratore ritiene tuttavia che sarebbe raccomandabile di non procedere verso la riduzione delle ore lavorative che per tappe parziali, al fine di evitare un aumento generale del livello dei prezzi.

Nel corso della seconda parte della conferenza un segretario delle Associazioni padronali svizzere ha riconosciuto che la Svizzera non è stata colpita, come altri paesi, da ondate successive di aumento dei prezzi e elevazione dei salari. Ma anche la Svizzera ne corre però il pericolo. È facilmente comprensibile come i datori di lavoro siano più facilmente pronti ad accordare degli aumenti di salario in periodo di alta congiuntura, quando la domanda è forte ed un eventuale conflitto salariale rappresenterebbe per loro un danno molto più considerevole che non le concessioni salariali le quali possono, in queste condizioni, essere sopportate, almeno parzialmente, rifacendosi sui prezzi.

L'evoluzione dei prezzi e dei salari è giunta ad un punto critico ed i fattori che rappresentano un certo pericolo per l'avvenire sono numerosi. È raccomandabile al giorno d'oggi che tanto i salariati quanto i datori di lavori si mantengano entro i limiti. Inoltre i poteri pubblici devono regolare le loro spese tenendo conto dell'interesse dell'economia tutta. Viviamo tutti nel medesimo paese, ed abbiamo tutti interesse a che una evoluzione inflazionistica possa essere evitata e che la nostra moneta resti sana.

La doppia imposizione intercantonale

Una società cooperativa immobiliare, la cui sede è a Zurigo, ha quale scopo di costruire alloggi a buon mercato per metterli a disposizione di operai ed impiegati che di solito sono membri della società.

A fine 1952 questa società possedeva 76 immobili situati in 9 cantoni, ripartiti su 22 comuni, immobili geriti dalla società stessa e comprendenti 473 appartamenti e 53 villette familiari. Fino al termine del 1952 la società cooperativa era trattata come un'impresa commerciale intercantonale dal fisco dei cantoni interessati, ognuno dei quali imponeva una quota-parte. Per il periodo 1953-54 il canton Berna, basandosi sulla giurisprudenza relativa alla sentenza del Tribunale federale del 4 febbraio 1953 nella causa Dornacheck, ha deciso, per l'imposizione degli immobili della società

situati nel canton Berna, di prendere come base per il reddito gli introiti provenienti dagli affitti, dopo deduzione d'una parte proporzionale degli interessi sui debiti e delle spese d'amministrazione e di manutenzione. Gli immobili che si trovano nel canton Berna hanno un valore di ca. 317 000 franchi (stima fiscale) con un reddito di 33 000 franchi imponibile nel cantone, mentre il valore degli immobili situati negli altri cantoni raggiunge ca. 8 700 000 franchi.

Contro questa decisione la società ha inoltrato ricorso in diritto pubblico per violazione dell'art. 46, paragrafo 2, della Costituzione federale, che proibisce la doppia imposizione. (Infatti la società è già tassata nel canton Zurigo, dove ha sede, per l'intero reddito). Una ditta è intercantonale, dal punto di vista dell'interpretazione della doppia imposizione, quando la stessa possiede sul territorio di più cantoni fabbricati stabili nei quali si compie una parte qualitativamente importante della sua attività commerciale o industriale. La possessione e la gerenza di un immobile, di una casa d'abitazione, come pure la costruzione di case — anche se le cooperative entrano nell'ambito delle imprese commerciali — non possono essere considerate come attività industriali o commerciali. Il Tribunale federale ha già in precedenza giudicato che una società immobiliare il cui scopo consiste nell'acquisto, nella costruzione e nella vendita di immobili esercita la sua attività quale impresa commerciale soltanto nel luogo in cui si trova la sua sede centrale. La possessione di un immobile in un altro cantone non crea, nel cantone in cui l'immobile è situato, l'esistenza di uno stabilimento, dato che la società non vi esercita alcuna attività commerciale o industriale. Quindi la società come impresa industriale o commerciale non è imponibile che nel cantone in cui si trova la sua sede, in quanto è l'unico luogo in cui essa esercita la sua attività.

Per contro la società è imponibile come proprietaria di immobili nel cantone in cui l'immobile si trova. Tale cantone aveva quindi diritto di imporre il reddito dell'immobile seguendo le norme applicabili in materia di doppia imposizione, ma non aveva diritto di imporre una quota-parte dell'impresa stabilita in un altro cantone.

Per ciò che concerne la sostanza, il canton Berna, al quale spetta l'imposta sulla sostanza netta, ha il diritto di prendere come base il valore degli immobili situati sul suo territorio, dopo deduzione d'una parte dei debiti totali calcolati proporzionalmen-

te al valore degli immobili situati nel cantone in rapporto al totale degli attivi della ricorrente.

Le vendite a credito

Piaga del commercio attuale, le vendite a credito stanno intimorendo gli organi pubblici di tanti paesi, che hanno già emesso speciali provvedimenti.

Si è calcolato che negli Stati Uniti si vende a credito il 90% dei pianoforti e delle macchine per cucire, l'85% delle automobili e delle radio, il 70% dei mobili e perfino il 25% dei gioielli: in totale un terzo dei prodotti fabbricati.

La vendita a credito costituisce indubbiamente un grave problema dell'economia e del commercio. Numerosi provvedimenti sono stati presi e si stanno prendendo per diminuire, se non eliminare, questa cattiva abitudine dei consumatori.

Per citare solo un esempio, nei Paesi Bassi un'apposita commissione di legge ha emesso un interessante rapporto che fissa:

- la creazione di una speciale licenza per le vendite a credito;
- l'obbligo di indicare il prezzo in contanti;
- l'obbligo di indicare il costo del credito (cioè la differenza tra il prezzo in contanti e la somma che si verrà effettivamente a pagare con l'acquisto a rate);
- l'obbligo di un contratto da redigersi su moduli appositi;
- il divieto di vendere a credito determinati articoli;
- l'autorizzazione da parte del governo di stabilire la durata del contratto, la misura e la suddivisione dei versamenti, l'acconto da versarsi all'atto dell'operazione di acquisto a credito;
- l'obbligo di tenere una contabilità.

Benchè non completamente sufficienti ad arginare l'espandersi delle vendite a credito, queste norme hanno almeno la possibilità di proteggere in una certa misura il compratore dallo strozzinaggio e dalla truffa che alcuni commercianti poco onesti non si fanno scrupolo di praticare.

Ritiro dei biglietti da 5 e 10 lire italiane

La Banca d'Italia comunica che in base alle vigenti disposizioni i biglietti di Stato da 5 e da 10 lire, che hanno cessato di avere corso legale al 31 gennaio 1956, sono ammessi al cambio fino al 31 aprile 1956.

I biglietti dei tagli precitati ancora circolanti all'Estero potranno essere spediti, tramite le Banche locali, alla Cassa generale della Banca d'Italia in Roma (Via Nazionale N° 90) in maniera che pervengano entro e non oltre la data del 10 aprile 1956.

Alle banche locali sono note le modalità dell'invio dei predetti biglietti di Stato da 10 e 5 lire e della loro sostituzione e del loro accreditamento in conti esteri ordinari presso gli enti bancari in Italia.

Il Consolato generale d'Italia nel Ticino è comunque a disposizione di chiunque interessato per ogni utile schiarimento in merito.

Le banconote in circolazione

Lo scorso anno la circolazione complessiva media delle banconote si aggirava sui 5 miliardi e 57 milioni di franchi. La ripartizione delle diverse banconote in circolazione era la seguente:

biglietti da Fr. 1000.—	27,75 %
biglietti da Fr. 500.—	10,81 %
biglietti da Fr. 100.—	43,89 %
biglietti da Fr. 50.—	8,31 %
biglietti da Fr. 20.—	7,22 %
biglietti da Fr. 5.—	2,02 %

Quest'ultima percentuale, notevolmente la più bassa nonostante si riferisca alla banconota dal taglio più piccolo, è dovuta alla politica praticata dal nostro istituto di emissione che tende a ritirare dalla circolazione le banconote da 5 franchi per sostituirle con scudi d'argento.

AUTOMATISMO

Grazie all'elettronica l'automatismo va prendendo un grandissimo sviluppo anche nelle banche, che sono sempre state uno dei campi più difficili per l'introduzione di sistemi automatici.

Infatti una nuova macchina chiamata ERMA (Electronic Recording Machine-Counting) è stata adottata dalla Bank of America, la banca che detiene il record mondiale per i depositi.

La macchina in questione può tenere a giorno automaticamente i 50 000 conti correnti delle quattro succursali di San José della banca citata. Essa è basata sul seguente sistema: ogni chèque o ricevuta od altro documento da registrare viene munito di un numero di otto cifre, tre delle quali servono ad indicare la succursale e le altre ad indicare il cliente. Questo numero è stampato con un inchiostro magnetico (o più esattamente magnetizzato per mezzo di minuscole particelle di ossido di ferro). Non appena introdotto il documento nella macchina, questa identifica il conto del cliente, che si trova, assieme a tutti gli altri, su di un tamburo magnetico che gira continuamente ad altissima velocità. Una volta trovato il conto, un operatore annuncia alla macchina per mezzo di speciali bottoni se si tratta di una addizione o di una sottrazione. Se il conto presenta uno scoperto, subito si accende una lampada rossa. Ciò avviene pure se vi sono opposizioni al pagamento.

Notiamo tra parentesi che la macchina non è completamente automatica, in quanto occorrono ben cinque operatori per alimentarla e far funzionare i bottoni, e quattro altri per sorvegliarla.

Dopo questa prima operazione il numero di riconoscimento del cliente e l'importo da iscrivere sono riportati automaticamente su di un secondo tamburo provvisorio (sul quale restano per pochi minuti o per ore, a seconda del numero di operazioni). Non appena la macchina ha qualche attimo di

« riposo » essa procede al riporto dal rullo provvisorio ai conti dei singoli clienti. Questi conti consistono praticamente in nastri registratori magnetici.

Alla fine della giornata la ERMA stabilisce il bilancio di ogni conto ed il bilancio totale, ed alla fine di ogni mese stampa automaticamente l'estatto-conto di ogni cliente, comprese le deduzioni per spese e commissioni della banca.

Siamo ormai lontani dai classici mastri della contabilità!

L'economia di tempo così realizzata è di oltre l'80%, ed i nove operatori della macchina fanno il medesimo lavoro di cinquant'impiegati.

La Bank of America ritiene di acquistare ancora 37 di queste macchine in un prossimo futuro. Lo sviluppo considerevole dei depositi bancari negli Stati Uniti giustifica in un certo qual modo la sostituzione di impiegati con macchine automatiche.

Dal 1939 al 1952 il numero dei conti tenuti dagli istituti bancari è passato da 27 a 47 milioni, ed il numero degli chèques da 3500 a 8000 milioni.

Anche altre macchine stanno facendo la loro apparizione: quelle che contano i biglietti di banca e le monete a velocità folle (da 20 a 30 mila biglietti all'ora), quelle che pesano i biglietti di banca e ne indicano immediatamente il numero.

Non dimentichiamo il microfilm, già largamente applicato, che può fotografare 9000 documenti all'ora, e che si può spedire ad una succursale o classare negli archivi in luogo dei documenti stessi (è grosso come un pacchetto di sigarette).

E non dimentichiamo la televisione, di recente applicazione in alcuni istituti bancari degli Stati Uniti, per cui uno chèque presentato agli sportelli di una succursale viene controllato per televisione dalla sede che lo ha emesso, la quale può dare entro

pochi secondi il suo consenso per il pagamento.

Decine di altre macchine, di piccola o grande importanza, sono già in esercizio o lo saranno tra breve.

Si sente dire che l'automatizzazione nelle banche, come altrove, crea la disoccupazione. I competenti ritengono di no. Essi ragionano in questo modo: l'aumento della produttività in tutti i settori permetterà certamente di diminuire il numero delle ore di lavoro. Ma il numero dei lavoratori non sarà ridotto, anzi. La tecnica moderna crea

nuovi bisogni, ciò che conduce all'assunzione di nuovi lavoratori. Inoltre, dato che senza posa nuovi prodotti e di conseguenza la popolazione del globo aumenta continuamente, e di conseguenza anche il numero dei consumatori, i bisogni da accontentare sono immensi, ed ognuno potrà trovare impiego in un posto o in un altro.

Naturalmente ciò non potrà verificarsi dall'oggi al domani. Occorre guardare agli avvenimenti nel tempo, perchè il progresso tra la partenza e l'arrivo passa per alti e bassi, questi ultimi assai spesso dolorosi.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Ho il mio vicino di casa che vuole allungare la grondaia del tetto di casa sua. Questa grondaia verrebbe a trovarsi alla altezza di una mia finestra e proprio davanti alla stessa. A che distanza deve star lontano dalla finestra?

R. — Nei rapporti di vicinato, onde evitare malintesi e dare poi risposte inesatte, sarebbe cosa prudente quella di effettuare un sopralluogo. Purtroppo la nostra lontananza di domicilio rende impossibile la visita in luogo.

Comunque stia attento: la gronda non può assolutamente sporgere su terreno altrui o su terreno promiscuo. A chi appartiene il terreno posto dinanzi alle abitazioni? Il vicino potrebbe far sporgere la gronda solo ad una condizione: che il terreno dirimpetto gli appartenesse integralmente. Dal disegno che Ella mi manda nulla purtroppo è dato a sapere in proposito. Ella medesima potrà quindi trarne le debite conclusioni.

Ed ora circa la distanza. Può l'opera surriferita essere qualificata come « fabbrica » ai sensi dell'art. 120ss della LAC? Se sì la gronda dovrebbe stare alla distanza di metri quattro; in caso negativo la gronda potrebbe essere collocata a condizione che Ella possa aprire le sue imposte senza ostacoli di sorta. Le opinioni a tal proposito possono essere divise. Personalmente propendo per il no e cioè nel non considerare come nuova fabbrica l'allungamento della gronda.

* * *

D. — Mia figlia è separata legalmente dal marito. Ha una bambina di 10 anni. L'ex-marito, per sentenza del Pretore, dovrebbe versare 80 franchi al mese ma non li versa. Cosa dobbiamo fare?

R. — Ci sono due vie: l'una quella di

spiccare un precetto esecutivo con l'importo degli arretrati; se vien fatta opposizione il Giudice accorderà facilmente il rigetto della stessa. Poi si chiederà la prosecuzione degli atti all'Ufficio esecuzione e fallimenti con l'apposito formulario giallo. Verrà eseguito un pignoramento o di immobili o di oggetti mobili o del salario, così che sua figlia potrà avere quanto le spetta. L'altra via, più spiccia, è quella di sporgere una querela penale al Procuratore pubblico della Sua circoscrizione per titolo di trascuranza dei doveri di assistenza familiare. Vedrà allora che il querelato correrà a pagare a meno di preferire la condanna penale.

* * *

D. — Mia moglie spende una infinità di soldi in futilità. Non è capace di amministrare il nostro budget. Finora ho sempre consegnato tutta la busta paga. Constato però che i debiti si accumulano. Le imposte cantonali e comunali non sono state pagate da due anni; altri conti sono impagati. Cosa debbo fare?

R. — Semplicemente prendere in mano le redini del ménage e consegnare alla moglie quanto basti per il mantenimento della famiglia. Tutto il resto lo paghi Lei. Se però questo fatto dovesse provocare complicazioni e cioè discussioni e liti in famiglia allora non tema di ricorrere al Pretore chiedendo che lo stesso abbia a convocare Sua moglie.

Sono certo che davanti all'autorità ogni cosa potrà essere facilmente appianata.

So che tanti coniugi, nella Sua stessa situazione, hanno fatto ricorso a questa procedura che è prevista dall'art. 169 CCS, e che le cose, a seguito dell'intervento della autorità giudiziaria, si sono poi normalizzate.

Avv. Emilio Induni.

Dare prima di ricevere

(Da « Cooperazione Trentina »)

Camminare assieme per trovare uniti la via migliore per il conseguimento del bene comune: questo il nostro compito. In questo modo può essere valutato lo sforzo cooperativo dei soci fondatori delle nostre Casse. Non è poca cosa trovare un gruppo di uomini i quali mettano in comune idee, esperienze e mezzi per realizzare un'azione concreta dei propri interessi. Ma non è tutto, perchè l'unità iniziale deve essere sostenuta dall'unità funzionale: cosa questa assai più difficile. Infatti è quasi sempre possibile trovare degli spiriti generosi, degli uomini nuovi che sentono l'urgenza di sollecitare la collaborazione degli altri per iniziare un'attività cooperativistica.

Ma non è altrettanto facile, soprattutto col procedere del tempo, riscontrare uguale spirito di collaborazione tra soci e soci, tra soci e dirigenti, tale da consolidare e garantire in ogni momento le realizzazioni già conseguite.

Le difficoltà che si frappongono non derivano soltanto da mancanza di collaborazione, cioè da una certa incomprendenza reciproca tra soci e dirigenti, ma talvolta da ignoranza dei veri principi cooperativi e da inadeguatezza di metodi. Ora se è vero che i principi non mutano i metodi devono invece adeguarsi al tempo ed al luogo in cui operano.

Ciò esige un più alto livello di formazione e conseguentemente di responsabilità nel socio, ma richiede in pari tempo ed in maggior misura una profonda ed estesa conoscenza nei dirigenti, sui quali gravano le maggiori responsabilità. Il nostro tempo richiede, soprattutto nei dirigenti, una più specifica competenza ed una più ampia capacità di valutazione. Bisogna in particolare che essi sappiano prima dare e poi chiedere.

PENSÉES

Le but de l'homme ne consiste pas à se créer ici-bas une existence assurée, mais à vivre une vie de liberté. Un homme qui sait se contenter de peu pourra atteindre son but sans encombrés et en plus de cela mener une vie plus digne et plus complète que celui qui plie sous le poids de ses appétits.

Nansen.

L'association doit tendre à perfectionner la valeur personnelle et la valeur sociale de l'individu.

A. Riverain.